



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 15 décembre 2015

### Les SDAGE signés, la ressource en eau est-elle vraiment sauvegardée ?

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) viennent d'être signés (4 novembre pour le bassin Loire-Bretagne et 1er décembre pour le bassin Adour-Garonne) mais ils ne permettent pas d'être rassurés vis-à-vis de la gestion durable de l'eau en Auvergne. Une réflexion globale sur la gestion de l'eau s'avère indispensable.

#### Les engagements du SDAGE

Concernée par deux bassins versants différents aux enjeux spécifiques, l'Auvergne doit s'adapter à des modes de gestion différents mais dont l'objectif ultime est le même : obtenir le bon état des eaux sur le territoire. Pour l'atteindre, les stratégies diffèrent et ne permettent pas systématiquement d'aboutir.

#### Ce que nous demandions

Sur le bassin Adour-Garonne (Cantal principalement), les enjeux portent sur la gestion quantitative de l'eau (hydroélectricité, alimentation en eau potable, irrigation) tandis que sur le bassin Allier Loire-amont (bassin Loire-Bretagne), les enjeux reposent sur l'irrigation et la gestion qualitative. On rappelle que la rivière Allier est l'une des dernières rivières sauvages d'Europe présente sur le territoire.

Les demandes de la FRANE et des associations de protections de l'environnement étaient simples : limiter le développement du stockage de l'eau pour l'irrigation, favoriser des modes de cultures et la recherche d'espèces plus économes en eau. L'irrigation est le plus souvent liée à des cultures comme celles du maïs impliquant une pollution diffuse qui est un des deux principaux risques de non atteinte des objectifs de la directive européenne sur l'eau .

Malgré notre expertise au sein des comités de bassin (instances de concertation) et malgré les constats que nous pouvons déjà faire à ce jour, nos propositions n'ont pas été retenues, au profit des lobbies pro-stockage et aménagements anarchiques des milieux aquatiques de plus en plus importants au sein de certaines instances de décision. On déplore également que ces schémas n'aient pas plus d'ambitions.

#### Objectif : 20% d'économie d'eau prélevée d'ici 2020. Et maintenant, que fait-on ?

Ça ne s'invente pas, le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) indique que l'agriculture doit abaisser sa consommation d'eau de 20% d'ici 2020 pour économiser l'eau et assurer une meilleure efficacité de son utilisation. S'il est nécessaire d'optimiser les aménagements de stockage de l'eau sur le territoire, il est encore plus primordial d'améliorer nos modes de culture et notamment d'irrigation.

Malgré nos alertes, pendant ce temps, la nappe continue de baisser.

**A propos de la FRANE** : Initiée en 1982, la Fédération Régionale Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE) est une association fédérant les associations locales ou départementales de protection de l'environnement regroupant ainsi plus de 6000 adhérents. Elle travaille à prévenir et réduire les impacts des activités humaines sur l'environnement et produit des supports scientifiques. En matière de gestion de l'eau, elle est notamment membre du comité de bassin Loire-Bretagne et de plusieurs instances de concertation dont les SAGE.

**Contact** : Fédération Régionale Auvergne pour la Nature et l'Environnement

1 bis rue Frédéric Brunmurol / 63 122 CEYRAT

[Asso.frane@wanadoo.fr](mailto:Asso.frane@wanadoo.fr) – 04 73 61 47 49